

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	6

Date de la convocation
23/03/2026

Date d'affichage

Objet
Election des délégués au SMIGATA

Délibération 2026-019

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 066-216602037-20260403-2026019-DE

Séance du : 03 avril 2026

L'an deux mille vingt six

Et le trois avril à 09h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Taulis, sous la présidence de Martine MAUGUIN-BOHER, Maire

Présents : Martine MAUGUIN-BOHER, Bruno FABRO, Marie-Ange JACQUET, Benoit ISSARTEL, Marina ROCHE

Absents : Marine ESCRIBANO, Romain CAYUELA,

Procuration : Marine ESCRIBANO a donné procuration à Marie-Ange JACQUET

Madame Marie-Ange JACQUET a été nommée secrétaire.

ELECTION DES DELEGUES AU SMIGATA

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément aux dispositions de l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder au renouvellement des délégués de la commune au SMIGATA.

Le Conseil procède à la désignation, au vote, au scrutin secret et à la majorité absolue, de 1 délégué titulaire et de 1 délégué suppléant.

DELEGUE TITULAIRE :

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 6
- Suffrages exprimés : 6
- Majorité absolue : 4

A obtenu :

Madame Martine MAUGUIN-BOHER : 6 voix

En conséquence, Madame Martine MAUGUIN-BOHER est élue déléguée titulaire.

DELEGUE SUPPLEANT :

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 6
- Suffrages exprimés : 6
- Majorité absolue : 4

A obtenu :

Madame Marie-Ange JACQUET : 6 voix

En conséquence, Madame Marie-Ange JACQUET est élue déléguée suppléant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le

ID : 066-216602037-20260403-2026019-DE



Pour extrait conforme.

Le Maire,



Martine MAUGUIN-BOHER

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le et
Publication ou notification du